

Littérature polémique en patois entre Genève et la Savoie, de 1534 à 1603



L'objet de cette communication est de présenter la littérature en patois savoyard (voir tableau ci-dessous) qui, de 1534 à 1603, a mobilisé les populations, soit sous la bannière de Savoie et l'autorité de l'Église catholique, soit sous la bannière de la République naissante de Genève et l'autorité de l'Église calviniste. Dans les deux camps, des chansons ont été écrites en patois, pour galvaniser les énergies et durcir le mépris qu'on doit à l'ennemi ; l'une de ces chansons est devenue un hymne national. À Lyon, un imprimeur genevois installé entre Rhône et Saône, Louis Garon, a composé des monologues satiriques en patois savoyard (de Genève ou du Genevois) pour les faire débiter sur les places publiques par un Tabarin lyonnais jouant le rôle d'un Savoyard mécontent de son duc et racontant les aventures rocambolesques dans lesquelles lui, pauvre Savoyard, s'était jeté pour éviter la tyrannie de Charles Emmanuel. Ce Genevois de Lyon a contribué à sa manière à cette polémique littéraire anti-savoyarde.

Entre les Guelfes et les Gibelins, la haine avait été attisée par une littérature toscane qui en cette occasion a produit un chef-d'œuvre de la littérature universelle. La littérature inspirée par les dissensions entre Genève et la Savoie n'a pas produit de grands chefs-d'œuvre ; aussi est-elle généralement oubliée. Cette littérature savoyarde et genevoise n'intéressera jamais les esthètes de la littérature ; elle devrait en revanche intéresser les historiens, car on peut entrevoir à travers ces textes comment ont été façonnées des mentalités qui ont permis à une limite cadastrale à travers champs de servir, entre Genève et le Genevois, de frontière d'États pendant des siècles et aujourd'hui encore.

Je ferai un rapide commentaire des œuvres qui figurent sur le tableau, en insistant sur la partie la moins connue, la participation savoyarde à la polémique.

TABLEAU DES TEXTES (1534 - 1603)

(1534 environ) – Genève:

Jehan DESPREZ *La Chanfon de la complanta et desolafion dé paitre* [E. Ritter, *Romanische Forschungen*, XIII, 1907, pp. 191-195]

1555 – Maurienne :

Nicolas MARTIN « Un cantique anti-protestant » [G. Tuailon, *Mélanges en hommage à Marius Hudry*, Moûtiers, 1998, pp. 377 - 383].

1559 Traité de Cateau-Cambrésis

1563 – ? Chablais ? :

Excalmation (sic) oraison, graces et loanges à Dieu pour la convallence de tres haut et tres puissant prince E.P., 1563, par on bergier savoisien [F. Mugnier, *Mém. Soc. sav. hist. arch. Savoie*, 1892, p. 325]

1568-69 – Genève :

La Guerra de Zay (3 manusc. Genève, Zurich, Grenoble) *Le cruel Assiegement de la ville de Gais*, Dijon, 1590 et Lyon, 1594.

1580 Mort d'Emmanuel Philibert 1582 Siège de Genève – 1589 Assassinat de Henri III

1590 Rumilly :

Jean MENENC, *Chanson spirituelle en patoay de la guerre contre Genève*. [A. de Jussieu ; *Mém. Lus à Sorbonne au Com. Tr. Hist. et Soc. Sav. Hist. et Philologie*, Paris, 1865, pp. 236-246]

Février 1594 : La Ligue chassée hors de Lyon

1594 – 1600 Lyon :

Louis GARON, imprimeur genevois à Lyon :
La Joyeusa Farsa de Toannou dou Treu (Lyon, 1594)

Prologue fait par un messager savoyard (Lyon, 1596)

Plaisant Discours d'un corrier savoysien (Lyon, 1600)

Plaisant Discours d'un médecin savoyart (Lyon, 1600)

[dans : A. M. Vurpas, *Moqueries savoyardes*, Lyon, 1986, pp. 53-104]

11 janvier 1601 Traité de Lyon

1601 Turin :

G.M. : *Canzonetta alla savoiarda sopra la Pace*, en patois de Haute-Maurienne [H. Gariel, *Revue Savoisienne* XI, 1870, pp. 17-18]

12 (= 21) décembre 1602 L'escalade manquée de Genève

1603 sqq. Genève :

Cé qu'è laino et autres Chansons d'Escalade [anonyme, chez Jullien et fils, Genève, 1845], [A. Burger Genève, (Droz), 1962]

1603 Lyon :

(Louis GARON) en patois genevois mêlé de lyonnais :

– *Sommaton de la Trompette de Savoye aux Genevois*, Lyon, 1603

– *Discours sur l'Entreprise de Genève tiré au vray par un croquant savoyart*, Lyon, 1603

– *Plaisante Pronostication faite par un astrologue de Chambéry*, Lyon, 1603.

Les 3 textes [A. M. Vurpas, *op. cit.* pp. 107-148]

11 juillet 1603 : Traité de Saint-Julien

1603 Lyon :

(Louis GARON) *La Moquerie Savoyarde* [A. Constantin, *Revue Savoisienne* XXV, 1884, pp. 4-8 ; A. M. Vurpas, *op. cit.*, pp. 151-165]

1604 Lyon:

La littérature comique en patois savoyard pour le public lyonnais se moque des Espagnols vaincus et des Savoyards, grossiers, paillards et prétentieux ; mais elle ne s'en prend plus au duc de Savoie. Résultat immédiat du traité de Saint-Julien.

1°/ *La chanson genevoise contre les curés savoyards (1534-1538)*

La première chanson genevoise a été composée pendant la décennie 1530-1540, au cours de laquelle la ville de Genève a établi son indépendance. Pour se moquer de l'autorité savoyarde, les Genevois chantaient une chanson en patois qui s'en prenait aux curés savoyards de la ville. On les accusait de mener joyeuse vie et de vendre des indulgences « en faisant de Paradis marchandise. Verdon-don ! » Dans chacun de ses couplets, cette chanson lance une accusation contre ces curés qui sentent venir la fin de leur bonne vie de paresseux riches et paillard. Ce texte témoigne d'un fait : les Genevois n'ont pas eu besoin d'un long apprentissage pour devenir de terribles moqueurs de leurs voisins savoyards.

2°/ *Le cantique anti-protestant de Nicolas Martin (1555)*

Ce cantique en patois mauriennais a paru dans les *Mélanges en hommage à Marius Hudry* (Moûtiers-Tarentaise, 1998). Chaque couplet de ce chant est lourd d'une leçon de théologie : ainsi défilent tous les points de désaccord entre la doctrine luthérienne et l'enseignement de Rome, que Nicolas Martin rappelle pour condamner les innovateurs. Peu de chansons sont aussi pédantes. Mais les Mauriennais devaient la chanter avec ardeur, sous les voûtes de leur cathédrale, car ce cantique vengeur se chantait sur l'air d'une chanson populaire, la *Mal-Mariée* : les aberrations doctrinales des protestants défilent comme tous les vices du mauvais mari. Cette utilisation d'un air déjà connu est un excellent moyen de propagande, car elle permet de faire rabâcher facilement la leçon savante qui assure la cohésion doctrinale des catholiques. Ces deux chansons poursuivent le même but : elles cherchent à inculquer à ceux qui les chantent ce sentiment si peu chrétien, si peu évangélique : nous sommes le vrai peuple de Dieu, les autres sont les méchants.

3°/ *Pour la convalescence d'Emmanuel Philibert (1563)*

Après le traité de Cateau-Cambrésis, le duc de Savoie ne recouvra pas toutes les terres de ses ancêtres : Genève restait République indépendante derrière ses murs, tandis que le Pays de Vaud et le Chablais lui étaient contestés par les Bernois. En Chablais, des missionnaires protestants obtenaient des conversions, aidés par des soldats qui lançaient à travers le pays des campagnes d'intimidation. De cette période, nous est parvenue une autre chanson, qui donne à l'ennemi protestant un surnom de guerre : « les Loups ».

En août 1563, Emmanuel-Philibert est tombé gravement malade après une traversée du Pô à la nage. Le solide gaillard se débattit trois semaines entre la vie et la mort et ne guérit vraiment qu'au bout de six mois. Pendant cette longue convalescence, les Bernois lui disputaient ses terres du Chablais et les âmes des Chablésiens. Une chanson en patois savoyard demande à Dieu la santé pour le duc et encourage les Savoyards à résister contre les Loups.

Les protestants, ces loups¹ !

*Jesus, je sens en quin dangier
Noz sarion d'estre sen bergier,
Oraz² quez lau sen tan en tregoz,
Laus enragiés, laux fex d'eregoz,
Laus qu'iengloteyson san eparmaz,
Avoy loz corps laz povraz armaz.
Jesus, Jesus, s'ey te plet,
Qu'ey nez noz set pas inchiez fet
Comet az celloz quiz nos tochon
Ey n'az bin d'arcons³ quiz no crochon
Comet corbé fon les charoppes.
Bin son corbé volan per troppe,
Segan lo lau sarvi per laurs sobres.
Lequalloz laux, per plus toust modre,
Loz pluy sovent vont gorgiz uvertaz,
Quiz fan, de laurs allaynaz infectaz,
L'er corrontu et enpoysena,
Rendon l'homoz meolt eband⁶.
Mey sey l'homoz d'am<a> porvieu⁷
Post loz lau devan aver vieu⁸,
Liz lau demoret gran reposa,
La gorgiz uvertaz au biin closaz,
Sen loz poveys endamagier.
Noz tez deviin bin remarcier
De cen quez nostron bon pastaur,
Nostron prince, nostron seigniaur
É laux thye luy az clo laz gorgiz
Et ne vot, per baraz ne forciz,
Son part⁹ rontu ne débochiaz ;
Don chascon est emervelliaz.*

Jésus, je sens en quel danger
Nous serions d'être sans berger,
Maintenant que tant de loups sont en chasse,
Loups enragés, loups que sont les hérétiques⁴
Loups qui engloutissent sans retenue,
Avec les corps, les pauvres âmes.
Jésus, Jésus s'il te plaît,
Qu'il ne nous soit pas ainsi fait
Comme à ceux qui sont nos voisins⁵
Il y en a beaucoup qui nous assaillent,
Comme les corbeaux font les charognes.
Ce sont bien des corbeaux volant par groupes,
Suivant les loups cerviers pour avoir leur restes.
Ces loups, pour mordre plus vite,
Le plus souvent marchent la gueule ouverte,
Rendant ainsi, par leur mauvaise haleine,
L'air pollué et empoisonné
Et affaiblissent beaucoup l'homme.
Mais si l'homme courageux
Peut regarder le loup dans les yeux,
Le loup demeure longtemps sans bouger,
La gueule ouverte ou bien fermée,
Sans pouvoir lui faire de mal.
Nous devons bien te remercier
De ce que notre bon berger,
Notre prince, notre seigneur
A chez lui fermé la gueule aux loups
Et qu'il n'accepte pas que par ruse ou par force,
Son peuple soit brisé ou avili ;
Ce dont tout le monde s'émerveille.

Des sarcasmes contre les curés savoyards de Genève, on était passé à la mobilisation théologique du cantique mauriennais ; avec ce texte, on atteint l'appel à la haine contre les loups et contre les corbeaux qui, derrière ces bêtes, recueillent les restes, c'est à dire les âmes apeurées des Chablésiens qui se convertissent. En 1564, le sage traité de Lausanne répartit les terres et les cultes et installa à travers le Léman, une frontière qui permit au deux Églises chrétiennes de prier en paix. Cette sage frontière est toujours en place.

4*/ « La Guerra de Zay » (1568) en patois genevois

Permettez-moi de prononcer ici le mot qu'on écorche en « Gèkse », comme le prononçaient les gens de l'époque : [ðɛ] en patois et [ʒɛ] en français et comme l'écrivait encore Voltaire *Jais*.

La paix revenue dans la partie orientale du pays lémanique, un petit accrochage, très léger et sans égratignure, a fait passer, en septembre 1568, la ville de Gex appartenant au duc de Savoie, sous l'autorité de Genève. Un détachement de cavalerie genevoise et française s'installe à Gex sous prétexte d'y faire étape. C'est ainsi que la ville est passée de l'administration savoyarde à celle de Genève, sans coup férir. Un poème en patois genevois raconte l'histoire. Il ne s'agit pas d'une œuvre vraiment polémique, car l'ironie en est trop délicate. Le texte est toujours inédit, mais accessible grâce à trois manuscrits.

En 1590, quand les Genevois remirent la ville de Gex à Henri IV qui les aidait, le poème fut quelque peu francisé et lu en public, lors des cérémonies qui fêtèrent l'entrée du Pays de Gex dans le royaume de France et la province de Bourgogne. L'œuvre fut publiée à Dijon sous un titre toujours ironique : *Le cruel Assiegement de la ville de Gais* (Dijon, 1590).

*De Zay en la proupra cetá,
L'an qu'é seissanta voy contá,
Per le to votron bon Compare,
Qu'à beyre ran ne se compare,
Que van de lé channe d'ognion
Et per ora n'a atrou non.*

En la ville même de Gex,
L'an qui est compté soixante-huit,
Par le tout vôtre bon compère,
Qui à boire n'a pas son pareil,
Qui vend des chaînes d'oignons
Et qui, pour l'heure, n'a pas d'autre nom.

.....

*Que vudra vy l'effray a l'oel
Qu'avigné u moy de settembrou
Mel cin cen sexanta voy,
A Zay, san cosa ne san esclandrou¹⁰,
S'é ne ré de rire troy tendrou,
Liese ceta letra é verra.*

Qui voudra voir, comme de ses yeux, l'effroi
Qui arriva au mois de septembre
Mil cinq cent soixante huit,
À Gex, sans raison et sans désastre,
S'il ne rit pas d'un rire trop délicat,
Qu'il lise cette lettre et il verra.

Tout, dès le début, prépare le lecteur à un récit amusant. Les habitants de Gex étaient rentrés chez eux et s'apprétaient à dormir, quand un excité s'est mis à jeter l'alarme, en criant que des soldats genevois et français s'étaient rassemblés et qu'ils se dirigeaient vers Gex. Chacun éclaire sa maison, en mettant des bougies aux fenêtres, et tout le monde court au Château, pour se ranger en armes, sous les ordres du capitaine, un Bourguignon qui donne ses

ordres en français. Pendant la nuit, tout le monde parle, pour s'encourager ou pour donner son point de vue : «Nous les éventrerons», dit l'un ; «S'ils pouvaient tomber dans un trou !» dit l'autre. Les clercs de la Basoche de Chambéry, qui se trouvaient à Gex cette nuit-là, se montrent plus inquiets que les autres. À l'aube, premier contact avec la cavalerie, enfin avec cinq ou six cavaliers. Ces attaquants déclarent qu'ils sont des amis qui ne feront de mal à personne, qu'ils traversent le pays pour aller dans les Flandres. Les Gessiens quittent leur poste, en maudissant celui qui avait lancé l'alerte. Tout compte fait, cette chaude affaire avait coûté au moins cinq cents chandelles et trois tonneaux de vin.

5°/ *Le siège de Genève (1582)*

Emmanuel-Philibert meurt en 1580 ; son remuant fils se hâte de se lancer dans des aventures militaires et fait assiéger Genève en 1582 par ses troupes commandées par le général de Ranconis. L'échec des assiégeants est salué par une chanson genevoise en français, *L'Entreprise Draconia*.

6°/ *Jean Menenc (1590)*

La situation s'aggrava après la mort de Henri III, qui meurt sans enfant. La loi salique, qui dans ces situations réglait la succession du trône de France, désigna Henri, roi de Navarre, comme successeur de Henri III. Plus proche parent du roi défunt que ne l'était Henri IV, Charles Emmanuel brigua le trône de France, malgré la loi salique qui ne tenait pas compte de la parenté par les femmes ; or la parenté de Charles Emmanuel venait de sa mère qui était la fille de François I^{er}. Cette candidature du duc de Savoie coûta cher aux Savoyards. Henri IV envoya à Genève 2000 soldats originaires de la Navarre et de la Gascogne qui se lancèrent dans des incursions d'intimidation en direction d'Annecy, de Rumilly et de Thônnon, tandis que Lesdiguières envahit la Maurienne. C'est de cette époque que nous est parvenue une chanson de Jean Menenc.

Savoyards, prenez courage

*En despie de fau propheta
De l'eglise deforma,
On abolera la resta
De ce peuplutz affama.
Son Altesse a reclama
Le Rey qu'est tant renomma
Contre lo gros loup ravajut.
Y fau don prendre courajut.*

En dépit des faux prophètes
De l'Église déformée,
On détruira ce qui reste
De ce peuple affamé.
Son Altesse a sollicité
Le Roi qui est si renommé¹¹
Contre les gros loups ravageurs¹².
Il faut donc prendre courage.

*J'appellut gros loup ravajut
Cellou maitrit genevent
Qu'on brula tant de villajut
Du mijour et du levent.
Y sorteissent bin sovent
Et la nay y vont bravent
En emportant lo pillajut ;
May y fau prendre courajut.*

J'appelle gros loups ravageurs
Ces maîtres genevois
Qui ont brûlé tant de villages
Du midi et du levant¹³.
Ils sortent bien souvent
Et la nuit ils attaquent,
En emportant le butin ;
Mais il faut prendre courage.

*David de petit corsajut
Ot tantost met de revay
Goliaz, ce gro ravajut,
Que facey tant le mavay.
Car Die abba lo pervay
Que ne font que de travay
Et gastont lou vezenajut.
Y fau don prendre courajut.*

David à la petite taille
Eut tôt fait de renverser
Goliath, ce géant ravageur,
Qui était si méchant.
Car Dieu abat les pervers
Qui ne font que le mal
Et dévastent leurs voisins.
Il faut donc prendre courage.

Ce texte apporte un témoignage sur la dureté des temps et appelle les pauvres Savoyards, bien que non protégés par leur duc, à la fidélité à la maison de Savoie et à l'Église catholique.

7°/ La littérature anti-savoyarde d'un Genevois de Lyon (1584-1600)

Charles Emmanuel ne fut pas roi de France, Henri IV l'était ; mais son pouvoir n'était pas reconnu dans tout le royaume. Lyon fut, pendant plus de quatre ans, la capitale des catholiques opposés au nouveau roi. Le duc de Nemours, chef de la Ligue, menait à partir de Lyon, la lutte contre le roi de France. Au début de 1594, il était question d'installer à Lyon, une garnison espagnole. Les ouvriers lyonnais se révoltèrent et demandèrent aux échevins d'arrêter le duc de Nemours, qui fit un bref séjour dans une prison lyonnaise, dont on le fit échapper sous des habits de femme. En février 1594, Lyon entra sous l'autorité de Henri IV, qui régnait depuis quatre ans.

C'est à partir de ce moment que parurent à Lyon de nombreux textes polémiques rédigés en patois savoyard, contre le duc de Savoie. Ces textes ont paru sans nom d'auteur. Mais on sait presque de façon certaine, qu'ils sont l'œuvre de Louis Garon, un imprimeur d'origine genevoise, installé à Lyon.

Dès 1594, il publie un livre qui reproduit l'édition du *Cruel Assiegement de la ville de Gais*, édité à Dijon en 1590 et déclare ainsi ses goûts littéraires : il aime l'ironie et la moquerie. Le duc de Savoie en a fait les frais. Sous le même couvert que le réédition du *Cruel Assiegement*, il fait paraître sa première œuvre *La*

Joyousa farsa de Toannou dou Treu 'La joyeuse Farce d'Antoine du « ?carrefour ? »'. Il y avait donc à Lyon à cette époque, un joyeux drille savoyard qui débitait dans les rues ou sur les places lyonnaises, des monologues en patois savoyard, sans doute un ami de l'imprimeur genevois. De 1594, date de l'expulsion de la Ligue hors de Lyon, jusqu'à 1603, date du traité de Saint-Julien, ont été déclamés dans les rues de Lyon et édités par l'imprimeur et auteur discret Louis Garon, sept monologues comiques qui se moquaient du duc de Savoie, Charles Emmanuel.

Ces textes de Louis Garon rédigés en patois genevois font partie de la polémique entre Genève et la Savoie ; ils médisent et ridiculisent le duc de Savoie. Ils se répartissent en deux groupes : avant le traité de Lyon, par lequel le duc abandonnait toutes ses terres à l'ouest de la Savoie. Après ce traité, la polémique s'arrête et ne reprend qu'après l'Escalade de décembre 1602 et cesse après le traité de Saint-Julien de juillet 1603.

Les premiers textes n'offrent pas grand intérêt historique. Les deux premiers sont des prologues à des spectacles de danse. *La Joyousa Farsa de Touanou dou Treu* médit du duc, puis annonce le spectacle qui va suivre, en disant que ce ne sont pas de minables Savoyards mal habillés qui vont danser, mais de beaux seigneurs français. Morale de l'histoire : Lyonnais, que vous avez bien fait de chasser la Ligue, il a quelques mois, la Ligue et sa séquelle dans laquelle figurait cet ambitieux duc de Savoie. Le second texte comporte un grand tableau allégorique, celui d'un monstre qui représente la Ligue. Le dernier texte de 1600 raconte que le Médecin savoyard avait déconseillé au duc de croire son devin qui lui avait annoncé que Henri IV serait absent de son royaume en cette année 1600, que c'était donc le bon moment pour l'attaquer. Évidemment, Henri IV n'était pas en France, en 1600, mais dans la ville de Chambéry qu'il avait prise. Le devin avait bien pronostiqué et l'habile Louis Garon avait utilisé un procédé comique bien connu : celui de l'oracle mal interprété. Vint le traité de Lyon, qui, en janvier 1601, rejetait le duc dans ses terres. Pendant les années 1601-1602, la polémique s'est tue.

8°/ *La Canzonetta*

Ce poème en patois de Haute-Maurienne a été publié, avec trois autres poèmes, l'un en français, le second en italien et le troisième en piémontais, dans un ouvrage qui a paru à Turin, en 1601 et dont l'auteur n'est connu que par ses initiales G.M.. L'ouvrage porte un si long titre que je ne vous en citerai que le début : *Nella publicatione (sic) della pace tra il christianissimo Henrico di Borbin rè di Francia e il serniss. Carlo Emanuele duca di Savoia, in versi Italiani, Francesi, Savoiard e Piemontesi* L'auteur, sans doute un Piémontais, n'est pas allé très loin pour trouver un patois savoyard, il écrit en patois de Haute-Maurienne ou de la région de Suse. Un mot de patois assure l'origine de ce patois, le mot *zonca*, qui désigne le sérac aujourd'hui encore à Bessans et à Bonneval. Il est aussi question des marmottes du Mont-Cenis.

L'œuvre n'est pas très polémique, bien qu'on y trouve une allusion à un malin renard, qui doit être un renard genevois. Mais l'essentiel de la chanson célèbre la paix qu'il faut bien soigner, parce qu'elle est encore faible et donne à Charles Emmanuel, des conseils de modération.

5 – *Patienza gagne tot.*

Qui vout tot

Est come sau que trop charge,

Que lesse pet lo chemin

Son buttin,

Que perd la peina et la charge.

Patience gagne tout.

Qui veut tout

Est comme celui qui charge trop,

Qui laisse par le chemin

Son butin,

Et qui perd travail et charge¹⁴.

6 – *S'ung ne la reffet ung pou,*

J'ay gran pou

Que glie tornara malada.

E la foudra mainteni

Et teni

D'autro que d'erbe e salada.

Si on ne la remonte un peu,

J'ai grand peur

Qu'elle redevienne malade.

Il la faudra fortifier

Et nourrir

Avec autre chose que d'herbes et salade.

7 – *E glie faut un bon chappon,*

Polatton,

Dou boglion faire una soppa ;

E forci vin et de bla,

Chet sala,

Pet norri bin sa charoppa.

Il lui faut un bon chapon,

Jeune poulet,

Et du bouillon faire une soupe ;

Et quantité de vin et de blé¹⁵,

De la viande salée,

Pour bien nourrir sa maladie.

8 – *E faut asi souci vey*

De pourvey

De bonna poudra e cordazo

Pet tiré ou faus renard,

Qu'est gogliard,

Que vout mingié son fromazo.

Il faut aussi songer vraiment

À se pourvoir

De bonne poudre et de cordes (d'arc)

Pour tirer sur le malin renard,

Qui rigole,

Et qui veut manger son fromage.

Hélas ! L'ambitieux Charles Emmanuel ne tint pas compte de ces sages conseils pour soigner la paix, mais s'arma pour aller à la chasse au renard genevois.

9*/ *L'Escalade de Genève (décembre 1602)*

Alors que tout se calmait depuis le traité de Lyon, alors que, au cours de l'automne 1602, un représentant du duc de Savoie avait été reçu par le sénat de Genève, pour améliorer les relations commerciales entre Genève et la Savoie, un

Ligueur dauphinois, passé au service du duc de Savoie, d'Albigny, propose à Charles Emmanuel de s'emparer de Genève, grâce à une ruse nocturne. C'est l'affaire de l'Escalade, qui selon l'expression même de Charles Emmanuel, est vite devenue une cacade.

Deux cents escaladeurs savoyards gravissent de nuit, à l'aide d'échelles, le premier mur et pénètrent dans un vaste terrain non construit qui sépare, dans cette partie de la ville, la première enceinte de la seconde, la véritable protectrice des habitations. Les Savoyards essaient d'ouvrir les portes de la ville pour qu'y pénètre toute l'armée de Charles Emmanuel qui attendait tout près dans la nuit, mais n'y parviennent pas : un guetteur avait baissé la herse et donné l'alarme. Un combat s'engage entre les assaillants savoyards et les Genevois tirés de leur sommeil. Les coulevrines installées sur les murs de la deuxième enceinte se mettent à tirer et repoussent les Savoyards qui laissent sur le terrain 53 morts et 14 blessés, tous faits prisonniers. Les autres attaquants repassent le mur qu'ils avaient escaladé au début de la nuit.

On peut trembler en pensant aux conséquences qu'aurait eues une victoire de Charles Emmanuel. L'armée qui serait entrée dans la ville aurait pillé, massacré et violé sans retenue. Quelques semaines plus tard, de terribles expéditions punitives auraient parcouru la Savoie en tous sens et auraient rendu la pareille aux populations savoyardes. Heureusement pour tout le monde, la ruse de Charles Emmanuel a échoué.

Dès le lendemain du combat, le successeur de Calvin, Théodore de Bèze, alors âgé de 83 ans, se rendit sur les lieux de la bataille. Se rendant compte du danger auquel la ville venait d'échapper, il lève les mains au ciel, montre à la foule les clochers de Saint-Pierre et proclame : «Venez, montons à la maison de l'Éternel». Tout le monde s'y rend et le pasteur fait chanter par le peuple le psaume 124 :

*Sans Yahvé qui était pour nous,
— à Israël de le dire —
Sans Yahvé qui était pour nous
quand on sauta sur nous,
alors ils nous avalaient tout vifs
dans le feu de leur colère.*

Les Genevois n'ont cessé de célébrer leur victoire de décembre 1602, dans une atmosphère de fête patriotique et religieuse. Cette victoire a inspiré aux Genevois une riche littérature triomphale : leur hymne national *Ce qu'è l'aino* et, tout au long du 17^e siècle, trois autres chansons en patois ainsi que 20 chansons en français.

Le premier couplet de l'hymne national rappelle la ferveur de l'action de grâces adressée à l'Éternel sous les voûtes de Saint-Pierre.

*1- Ce qu'è l'aino le Maître de bataille
Que se moqué et se ri dé canaille,
A bin fai vi pè on desande nai
Qu'il étivé Patron dé Genevoi.*

Celui qui est là-haut le Maître des batailles,
Qui se moque et se rit des canailles
A bien fait voir, un samedi soir,
Qu'il était le Protecteur des Genevois.

Puis tout au long des 68 couplets, on raconte la bataille, le procès des prisonniers, leur punition par pendaison, puis l'exposition des 67 têtes coupées, celles de 53 cadavres du champ de bataille et celles des 14 prisonniers pendus.

*64- Soisante-cha teite is on laissa,
Que le borrio a copa et transia
Pai lé bouta su dou u tai ciévron,
Pai lé montra a celevu que veudron.*

Soixante-sept têtes ils ont laissées
Que le bourreau a coupées et tranchées,
Pour les mettre sur deux ou trois chevrons,
Pour les montrer à ceux qui voudront.

L'hymne finit sur un nouvel acte de remerciement à Dieu.

*65- On vo dera que tota la preitaille
Prè de Tonon u covan de Ripaille,
Y firon lai leu conspiracion,
Mai le Bon Di rompi leu trahison.*

On vous dira que toute la prêtraille,
Près de Thonon, au couvent de Ripaille,
Avait fait là sa (leur) conspiration,
Mais le Bon Dieu déjoua sa (leur) trahison.

.....

*67- Pè sous enfan il a de la tendresse :
A bin volu se bouta a la brèche
Et ranversa lous ennemi mordan
Que vegnion fare lous arrogan.*

Pour ses enfants, il a de la tendresse
Il a bien voulu se mettre à la brèche
Et renverser les ennemis acharnés
Qui venaient faire les arrogants.

68- *Dedian sa man il y tin la victoire,
A lui solet au demeure la gloire !
A to zamai son Sain Nom sai begni !
Amen, amen ! Ainsi, ainsi soit-y !*

Dans sa main il tient la victoire,
Qu'à lui seul en demeure la gloire !
Qu'à tout jamais son Saint Nom soit béni !
Amen, amen ! Ainsi, ainsi soit-il !

Pendant plusieurs siècles, les Genevois ont su par cœur ces 68 couplets et, une fois par an, le 12 décembre, ils les ont récités avant le repas de célébration entre amis. Cette récitation a dû façonner et consolider des mentalités.

Une si terrible menace sur la ville de Genève ne resta pas impunie. Des expéditions furent lancées contre la population savoyarde. L'une d'elles dirigée vers Thonon fut arrêtée au Château d'Avully et cette victorieuse défense savoyarde a été récemment célébrée au château qui fut le centre de la résistance. Une autre expédition punitive formée de Genevois, de Bernois et de Zurichois parcourut toute la Savoie proche du Rhône et s'installa à Saint Genis d'Aoste (actuellement : sur Guiers). Cette occupation d'une petite ville savoyarde hâta les pourparlers de paix et le traité de Saint Julien fut signé le 11 juillet 1603. Pendant les pourparlers de paix, la polémique littéraire reprit de plus belle à Lyon.

10*/ Reprise de la polémique à Lyon, en 1603

Louis Garon écrivit trois nouveaux textes : le premier est intéressant : *La Som-mation de la Trompette de Savoye aux Genevois* commence par le discours du Savoyard qui n'est que prétentieux et ridicule, surtout après la défaite de ses compatriotes sous les murs de Genève. La réponse du Genevois nous apprend qu'à Genève, on savait bien sur quoi reposait la force de la ville libre.

*Tu pou dire à ton segnou
Que ceta tera é de l'Emperou ;
Qu'i ne tenei ple sou langagio,
Car y n'y a gin d'eritagio ;
No sin pré doz Alaman,
Que son notro cosin german,
Qu'i no defandran tan qu'à la mor
Contra cela que no faran tor.*

Tu peux dire à ton Seigneur
Que cette terre est à l'Empereur ;
Que le duc ne tienne plus ce langage,
Car il n'a aucun droit d'héritage ;
Nous sommes près des Allemands,
Qui sont nos cousins germains,
Qui nous défendront jusqu'à la mort
Contre ceux qui nous feront tort.

Le Genevois apprend qu'il faut respecter le nouvel équilibre politique qui s'est établi dans la région par une alliance offensive-défensive entre Genève et les can-

tons de Berne et de Zurich pour la défense de l'Église réformée. Il ne faut donc plus évoquer l'héritage datant de deux siècles et de l'époque où Amédée VIII avait acheté la ville de Genève. Ce texte que Louis Garon a publié après l'Escalade est le plus sérieux de toute son œuvre. Les deux autres textes de 1603 retrouvent la veine comique qui ridiculise le duc de Savoie.

11°/ La fin de la polémique

Après le traité de Saint Julien par lequel la Savoie renonce à ses droits sur Genève, toute la polémique s'arrête. Louis Garon explique même pourquoi il convient de mettre un terme à ces moqueries. C'est l'histoire du Meunier, son Fils et l'Âne. Ce conte moral venu de l'Orient avait transité par l'Italie, où Bernardin de Sienne en avait orné l'un de ses sermons. Louis Garon trouva habile d'expliquer l'arrêt de ses diatribes par ce bel apologue dont la morale proclame la vanité de toute moquerie.

*Quand lo moqu aran moqua
Et lo moqua seront moqua,
Lo moqua seren en guoquete
Et lo moqu seren en moquete.*

Quand les moqueurs se seront bien moqués,
Quand les moqués auront bien été moqués,
Les moqués seront pleins de gaieté
Et les moqueurs seront objets de moquerie.



Mais ce brutal arrêt des moqueries demande une explication plus sérieuse que la sagesse tardive tirée d'un apologue oriental. Tout s'est passé comme si un ordre d'en haut avait été donné pour qu'on ne s'acharne plus contre Charles Emmanuel. Henri IV n'avait aucune raison d'apprécier particulièrement ce monarque ambitieux au-delà du raisonnable ; mais il voyait en lui un allié utile. Le royaume de France était alors entouré par des terres d'Espagne : les Espagnols étaient à Dunkerque, à Besançon et bien sûr au sud des Pyrénées. Ils étaient aussi à Milan. Pour Henri IV, les États de Savoie-Piémont constituaient un utile État tampon entre la France et cette quatrième terre d'Espagne solidement installée en Lombardie. Après le traité de Lyon, toute la politique de Henri IV fut de se rapprocher de Charles Emmanuel. La dernière signature internationale donnée par Henri IV, ou du moins par son plénipotentiaire, fut celle du traité de Bruzolo, le 26 mai 1610, trois semaines avant son assassinat par Ravailiac. Le traité de Bruzolo était un traité secret, mais il établissait une alliance offensive-défensive entre la France et la Savoie. Il n'est pas téméraire de penser qu'après la signature du traité de paix de 1603, Henri IV ait fait dire à Louis Garon de ne plus se moquer du duc de Savoie. Louis Garon s'est rabattu sur les Espagnols et sur les Savoyards.

Ainsi finit ce cycle de textes polémiques.

Conclusion

Que reste-t-il aujourd'hui de cette littérature qui a accompagné les dissensions politiques et les luttes militaires ? Une frontière d'abord, la plus ancienne et la moins naturelle de toutes les frontières qui ont peu à peu dessiné les côtés de l'Hexagone français. Le traité de Lausanne de 1564 a séparé le Léman en deux parties, attribuant le nord au canton de Vaud et le sud à la Savoie. Le dernier traité a découpé le pays qui borde la pointe occidentale du lac et le Rhône qui en sort. Cette frontière établie au traité de Saint Julien a été à peine modifiée par les deux traités qui ont mis fin à l'ère napoléonienne. Les frontières de 1564 et 1603 durent toujours.

Aussi ténue qu'une limite cadastrale entre deux prés, elle sépare des paysans qui cultivent le même sol, qui ont longtemps parlé le même patois et qui en conservent l'accent traînant, pour dire, les uns et les autres : «Sur Suisse» ou «Sur France». Des deux côtés de cette séparation, on a toujours servi le même Dieu et lu le même Évangile, mais on a choisi des exégèses et des rites différents. Une si mince et si solide frontière s'est fixée là, au bout d'un champ, après soixante dix années de conflits qui avaient mobilisé les populations séparées par l'intransigeance des clercs. La littérature écrite en patois, dans la langue des gens, avait été aussi engagée dans cette délimitation de la terre et des hommes. Si les satires et les moqueries n'ont guère servi lors des combats, les chants et les hymnes en ont salué les conséquences et, parce qu'ils ont été longtemps répétés, ils les ont consacrées dans la durée.

Certes après les deux guerres mondiales du 20^e siècle, les choses ont bien changé, mais en se renforçant peut-être. La frontière qui a d'abord séparé les villages avec temple protestant, des villages voisins avec église catholique, sépare aujourd'hui un paradis fiscal, d'un enfer de même nature. Mais les mentalités des populations ne sont-elles pas encore un peu trop marquées par d'ancestrales incompatibilités d'humeur qui caractérisent les mauvais voisins ? La littérature polémique a dû laisser des traces dans les esprits aussi, en renforçant au-delà du raisonnable, les inévitables rivalités de voisinage, en renforçant aussi cet esprit de supériorité que les habitants des vraies capitales manifestent à l'égard des culs-terreux qui les entourent. Combien il est souhaitable que s'éteignent tous ces anachroniques relents d'un patriotisme, qui n'est même pas ethnique !

Gaston Tuaille

NOTES

¹ Pour les dénominations et les surnoms que se donnaient mutuellement catholiques et protestants, voir : RICHARD, Willy ; *Untersuchungen zur Genesis der reformierten Kirchenternologie der Westschweiz und Frankreichs*, Berne, (Francke), 1959.

² *oraz* : la graphie de ce texte est bourée de -z et de -x à la fin des mots. Pour comprendre la valeur originelle de ces consonnes finales, se reporter au chapitre de l'introduction *Écrire le francoprovençal*. Ce texte utilise ces consonnes finales de façon excessive, comme simples lettres ornementales à la fin des mots.

³ *arcons* : forme patoise équivalant au français 'aucun'.

⁴ Mot à mot : 'loups faits d'hérétiques'.

⁵ C.-à-d. aux habitants du pays de Vaud. Au vers 129, le poème parle de 'ceux qui sont au bon pays de Vaud, maintenus en erreur par la force'.

⁶ *ebana* : signifie étymologiquement 'écorné', 'qui a la corne cassée', ici 'affaibli'.

⁷ Sans le -a final de *ama* ce vers n'a pas huit syllabes. Nous rétablissons ce qui nous paraît être la syllabe manquante, en interprétant le *dam* du manuscrit par *d'ama*. Mot à mot : 'pourvu d'âme', 'pourvu de courage'.

⁸ Mot à mot : 'peut par devant avoir vu le loup'.

⁹ *part* : 'son parti', 'son peuple'.

¹⁰ *esclandrou* a sans doute ici, dans ce contexte qui est celui de la prise d'une ville, le sens ancien de 'désastre', 'destruction'.

¹¹ Le Roi d'Espagne.

¹² Le mot *ravajut* [r'a'vaʒu] est un adjectif formé avec le suffixe ordinairement nominal - ATICU > ['aʒu].

¹³ Au sud et à l'est de Genève : c.-à.-d. dans le Genevois savoyard et dans le Chablais.

¹⁴ Cette strophe 5 adresse une leçon à Charles Emmanuel, qui a voulu se charger de la Bresse et du Bugey et qui a tout perdu en chemin, en 1601.

¹⁵ *bla* : 'du pain blanc' et non du pain de seigle.